



**CHARLEMAGNE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ASSOMPTION**

**AVIS PUBLIC  
AVIS DE PROMULGATION  
Règlement d'emprunt numéro 12-435-24**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2024, le règlement d'emprunt numéro 12-435-24 intitulé: « *Règlement décrétant une dépense de 14 097 555 \$ et un emprunt de 14 097 555 \$ pour des travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'hôtel de ville et de la bibliothèque, réparti sur une période de 40 ans* ».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter intéressées par la tenue d'un registre le 15 janvier 2025 et a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 10 février 2025.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville de Charlemagne, 84 rue du Sacré-Cœur, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Charlemagne ce 11 février 2025

Virginie Riopelle  
Directrice générale adjointe et greffière

---

**CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 11 février 2025, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 11 février 2025.

Donné à Charlemagne ce 11 février 2025

Virginie Riopelle  
Directrice générale adjointe et greffière